



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Déclaration présentée par Christian Aid, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

Christian Aid se réjouit de la possibilité qui lui est donnée de présenter une déclaration à la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme.

Le respect des droits de la femme demeure la question pendante de notre époque; il est essentiel pour une réalisation pleine des droits de l'homme et indispensable pour un développement véritablement durable. Répondre avec succès aux autres défis que rencontre l'humanité, notamment dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction des inégalités économiques, ne se fera pas sans le respect des droits de la femme.

L'année 2015 sera cruciale pour l'humanité puisque les États vont négocier des accords sur des objectifs de développement durable et sur les changements climatiques. Nous réitérons l'importance du Programme d'action de Beijing et demandons instamment aux États Membres de réaffirmer leur obligation envers son objet, qui est de placer l'égalité des sexes au centre de leurs actions et d'accélérer les avancées dans le domaine du respect des droits de la femme. Ceci signifiera également que nous pourrions mettre en œuvre davantage de mécanismes de financement du développement visant au respect des droits de la femme.

### Défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

Il y a 20 ans, le Programme d'action de Beijing a fourni un cadre puissant visant à faire progresser les droits de la femme dans le monde entier et dans tous les aspects de sa vie. Des preuves permettent de démontrer que de tels accords internationaux bénéficient aux droits de la femme et à la société civile car ils permettent de responsabiliser les gouvernements. Néanmoins, leur mise en œuvre au niveau national a été inégale et malgré quelques progrès, les statistiques relatives à la condition de la femme demeurent choquantes dans l'ensemble :

- Les femmes continuent à percevoir des salaires inférieurs à ceux des hommes et sont beaucoup plus présentes dans les emplois peu rémunérés et précaires;
- Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde subissent des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire ou des violences sexuelles attribuées à d'autres;
- Au niveau international, moins de 22 % des parlementaires sont des femmes;
- Au niveau international, les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits pour 1 femme sur 5.

Au niveau national, Christian Aid et ses partenaires demandent instamment des efforts accrus de mise en priorité d'actions visant au respect des droits de la femme et d'actions contre les normes sociales qui discriminent les femmes. À titre d'exemple, en Bolivie, nos partenaires soutiennent les dirigeantes locales dans l'exercice d'un vrai pouvoir et les aide à se protéger de la violence émanant du système judiciaire en demandant à la justice d'appliquer plus efficacement les lois qui les protègent. En Iraq, notre partenaire gère les rares refuges pour les femmes exposées au crime d'honneur auxquels il est possible d'accéder immédiatement, sans avoir à y être dirigée par la police. Notre partenaire a également mené une campagne réussie d'amendement de la loi qui place désormais les crimes d'honneur

au même plan que d'autres homicides alors qu'ils n'étaient auparavant associés qu'à une peine de trois mois d'emprisonnement. Les organisations de la société civile et les organisations féminines, y compris les associations religieuses, jouent un rôle fondamental dans le resserrement des écarts de mise en œuvre et doivent être suffisamment dotées en ressources et écoutées.

Nos partenaires aux Philippines et en Inde produisent des rapports officiels relatifs aux budgets des États afin de mettre en lumière les écarts de financement de l'égalité entre les sexes. La budgétisation qui tient compte de la problématique hommes-femmes est utilisée avec succès dans plusieurs pays tels que le Népal, le Bangladesh et le Rwanda, pour suivre les dépenses destinées à l'égalité entre les sexes dans différents organismes publics. Néanmoins, les ressources allouées aux droits de la femme sont outrageusement faibles, à environ 0,4 % du produit intérieur brut, voire 0,2 % dans certains pays.

Le financement des donateurs destiné à l'égalité des sexes ne correspond pas non plus à l'ambition affichée dans la Déclaration de Beijing. Les Objectifs du millénaire pour le développement ont permis une revue à la hausse de l'aide à l'égalité entre les sexes, concentrée particulièrement sur l'éducation et la santé, mais d'autres volets des droits de la femme, tels que l'autonomisation économique et les droits à la santé sexuelle et procréative, accusent un manque de financement constant. Selon l'analyse du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la part de l'aide destinée au soutien au planning familial a baissé en termes de part des politiques et programmes d'aide à la population de 71 %t en 1995 à environ 20 % en 2011. En 2009-2010, la part de l'aide des États Membres de l'OCDE destinée à l'égalité entre les sexes représentait encore 31 % du montant global de l'aide bilatérale accordée par secteur.

### **Un environnement favorable pour le respect des droits de la femme**

Il existe un nouvel élan international pour l'égalité des sexes. En particulier, les donateurs, les multilatéraux, les gouvernements et le secteur privé reconnaissent le rôle prépondérant de la femme en qualité d'acteur économique, souvent dénommée « les ressources inexploitées », en vue de poursuivre le développement économique. En effet, de plus en plus de femmes rejoignent la main d'œuvre mais pour de nombreuses femmes, le travail n'est pas synonyme d'autonomisation. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne plus de 80 % des femmes travaillent dans un environnement vulnérable et, au niveau international, elles consacrent au moins deux fois plus de temps que les hommes à des travaux ménagers non rémunérés.

Un changement radical est nécessaire si l'on veut que le travail des femmes soit réellement synonyme d'autonomisation et de passerelle vers l'égalité des sexes.

Les travaux ménagers non-rémunérés dont les femmes et les filles s'acquittent permettent de soutenir la société et donc l'économie de marché; pourtant, ils sont ignorés et pris pour acquis par les politiques publiques et les approches du développement. Les normes sociales qui interdisent aux femmes de participer de façon égalitaire à la vie doivent être dénoncées à tous les niveaux, en commençant par le foyer. Les politiques publiques ont un rôle important à jouer dans la fourniture de ressources et d'incitations au changement en vérifiant de façon systématique les résultats escomptés en termes d'égalité des sexes. Pendant que États Membres conviennent du mode de financement des objectifs de développement pour l'après-2015, il est nécessaire de mettre en priorité une

politique fiscale progressive pour fournir des ressources suffisantes pour lutter contre les pratiques sociales discriminatoires qui entravent la participation des femmes à tous les domaines de la vie économique, politique et sociale.

En 2013, le Rapport Africa Progress a relevé que l'Afrique avait, en 10 ans, perdu environ 5,7 % de son produit intérieur brut dans des sorties de capitaux. Dans le même temps, le Fonds monétaire international a conseillé aux pays d'introduire la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qualifiée de moyen efficace pour drainer des revenus fiscaux. Une étude a permis de constater qu'au Vietnam, la taxe sur la valeur ajoutée a créé une discrimination à l'encontre des femmes entrepreneurs dont les revenus correspondaient à seulement 67 % de leurs homologues masculins alors qu'elles devaient supporter 105 % du coût. En dépit de tout cela, les petites entreprises dirigées par des femmes contribuaient à hauteur de 40 % à 60 % aux revenus du foyer. Les politiques macroéconomiques sont encore trop rarement analysées du point de vue du genre mais ont un impact important sur les revenus des femmes et sur les ressources que peuvent dépenser les gouvernements pour l'égalité des sexes. Des réformes des systèmes fiscaux nationaux et internationaux s'imposent de toute urgence si l'on veut financer équitablement et durablement un nouveau programme de développement centré sur le droit de la femme.

Nous estimons que le chemin menant au respect des droits de la femme et à l'égalité des sexes ne peut être séparé du contexte politique macroéconomique plus large. On ne saurait réaliser les droits de la femme à tous les niveaux tant que les ressources ne sont pas drainées et utilisées de manière progressive et durable.

### **Recommandations**

En réaffirmant les engagements qu'ils avaient pris à Beijing, les États Membres ils disposent là d'une occasion unique pour accélérer le respect des droits de la femme en convenant d'un cadre réellement progressif pour l'après-2015. Christian Aid et ses partenaires demandent instamment aux États Membres de :

Placer les droits de la femme au cœur du nouveau cadre de développement en :

- Convenant d'un objectif autonome pour réaliser l'égalité des sexes et les droits de la femme;
- Arrêtant un objectif d'éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles;
- Arrêtant un objectif de promotion du rôle des femmes et des filles dans les sphères dirigeantes et de prise de décisions;
- Arrêtant un objectif qui garantit la justice économique pour les femmes et les filles, notamment l'égalité des salaires à travail égal et un accès aux moyens de production et la reconnaissance des tâches non rémunérées;
- Arrêtant un objectif de budgétisation qui tient compte de la problématique hommes-femmes;
- Intégrant les problématiques de genre dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, l'accès à l'énergie, la consolidation de la paix, la gouvernance responsable et l'accès à la justice. Ceci doit inclure des objectifs spécifiques relatifs à la mortalité maternelle et aux droits liés à la santé sexuelle et procréative.

Fournir un environnement optimal pour la réalisation des droits de la femme en :

- Convenant d'un objectif autonome relatif à un système économique global juste orienté vers le traitement des transactions financières illicites et destiné à réaliser une justice fiscale internationale;
  - Convenant d'une « révolution des données » permettant de garantir la collecte de données ventilées par revenus, sexes, âges et par les autres groupes sociaux concernés, notamment les communautés autochtones, l'appartenance ethnique et la caste;
  - Convenant d'objectifs de promotion de l'utilisation d'une politique fiscale progressive et de mise en œuvre de planchers de protection sociale universelle;
  - S'engageant à améliorer à 100 % la législation et les politiques fiscales et budgétaires soumises à des analyses régulières, à une discrimination positive et à l'égalité des sexes et au suivi des dépenses publiques, en particulier leur impact sur les femmes en situation de pauvreté;
  - Améliorant la performance et la responsabilité effective de la note de gestion des finances publiques et en réduisant le taux de cas de corruption dans les services publics et dans les politiques sociales, ventilées par sexe, groupes sociaux et régions.
-